

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2027

Artikel: Salaire minimum: pour qui? : Les salaires inférieurs à 22 francs de l'heure ne sont pas dans les secteurs dynamiques de l'économie
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tous les éléments concernant les conséquences prévisibles d'une acceptation de l'initiative. Sa tâche et sa responsabilité étaient d'en informer clairement et complètement les électrices et électeurs. Or le gouvernement, à part la cheffe du département de justice et police, s'est surtout distingué par sa discrétion. Il s'est comporté comme s'il s'agissait d'une votation comme une autre, alors qu'était en jeu, directement ou indirectement, l'ensemble de la voie bilatérale laborieusement négociée au cours des 20 dernières années – la [brochure](#) distribuée aux électrices et électeurs n'en dit pas plus que l'extrême minimum: «L'initiative pourrait

signer la fin de la libre circulation des personnes et des autres accords bilatéraux I. Tout cela serait très préjudiciable à l'économie suisse.» Mais pas un mot sur les questions liées à la recherche (Horizon 2020), la libre circulation des étudiants (Erasmus), l'électricité, les aspects institutionnels, le programme Media (audiovisuel), etc.

Eviter de briser la vaisselle

Maintenant que le mal est fait, le Conseil fédéral se met assurément à agir de bonne foi pour faire la tournée des capitales européennes, expliquer le vote helvétique et chercher une ou des issues de secours. Mais ce n'est pas de

cette bonne foi là dont nous avons besoin. Un gouvernement, avant de tenter de recoller les pots cassés, devrait surtout éviter que la vaisselle ne soit brisée. Et pour ce faire, il faut (faudrait) un gouvernement qui dit les choses comme elles se présentent et qui explique les répercussions des choix présentés au souverain. Car nous persistons à penser qu'une part non négligeable de l'électorat n'a pas eu conscience des conséquences de son vote. Et le Conseil fédéral n'a rien fait pour l'éclairer. Cette attitude n'est pas conforme, dans un système de démocratie directe, au contrat qui lie, de bonne foi, le peuple à son gouvernement.

Salaire minimum: pour qui?

Les salaires inférieurs à 22 francs de l'heure ne sont pas dans les secteurs dynamiques de l'économie

Jean-Daniel Delley - 19 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25305>

Délocalisations, chômage et affaiblissement de l'attrait pour l'apprentissage: les adversaires d'un salaire minimum légal ne font pas dans le détail pour combattre l'initiative de l'Union syndicale suisse (USS). En réalité, à considérer les secteurs économiques et les salariés concernés, le salaire minimum ne déstabiliserait en rien l'économie. Même si le texte, de par sa rigidité, laisse à désirer.

L'argumentaire des opposants

à l'[initiative populaire](#) pour un salaire minimum relève du tir au canon contre des moineaux. A en croire les adversaires de l'USS, c'est l'ordre économique tout entier qui serait en jeu. Les conditions salariales ne sont pas l'affaire de l'Etat, mais celle des partenaires sociaux par le biais des conventions collectives, assènent-ils. Seulement, le principe ne correspond pas à la réalité. Seuls 40% des salariés du secteur privé bénéficient d'une convention collective (CCT)

fixant un salaire minimum. Et dans certains secteurs, les partenaires patronaux ne sont pas organisés, ce qui exclut tout accord conventionnel.

Selon les dernières données disponibles (2010), 329'000 personnes (250'000 postes à plein temps, soit 9% des emplois) gagnent moins de 22 francs de l'heure. Ce pourcentage a légèrement diminué grâce à la nouvelle convention collective de l'hôtellerie-restauration et aux

augmentations salariales annoncées dans la grande distribution (Aldi, Lidl).

Les salaires inférieurs à 4'000 francs ne se rencontrent pas dans les secteurs dynamiques de l'économie, ceux qui contribuent à l'essentiel de la plus-value. Ils dominent dans l'agriculture, le travail domestique, les services à la personne, le commerce de détail, en particulier le vêtement et la chaussure, les industries alimentaire et de l'habillement, les centres d'appel, la distribution postale privée, le nettoyage notamment.

Au cours de la campagne, les adversaires de l'initiative contre l'immigration de masse ont beaucoup insisté sur le

haut niveau de qualification des immigrants et leur apport à la bonne santé de l'économie helvétique. Mais il faut également évoquer les migrants sans qualification qui permettent à des branches peu productives de subsister grâce à des salaires indécents. Des salaires qui ne permettent pas de recruter une main-d'œuvre indigène et qui constituent une sorte de subvention à ces branches, la collectivité assumant les coûts sociaux de ces travailleurs, touchés en priorité par le chômage.

Dans une récente [étude](#), le syndicat Unia a évalué le coût d'un salaire minimum légal pour l'économie. D'ici l'entrée en vigueur de l'initiative (2018), la masse salariale devrait augmenter de 260 millions de francs par an

(0,1%). Durant cette période, les recettes fiscales et les cotisations sociales supplémentaires se monteraient à 570 millions et les dépenses de l'aide sociale seraient allégées d'une centaine de millions.

On peut regretter que l'USS n'ait pas formulé son texte de manière plus souple, à l'instar de ce qui se prépare chez nos voisins allemands: des salaires minimaux fixés par les partenaires sociaux, obligatoires dans toutes les branches où les CCT ne l'imposent pas et variables selon les branches et les régions. Le Conseil fédéral et le Parlement auraient pu élaborer un contre-projet dans ce sens. Ils ont préféré ne pas entrer en matière.

Economie verte, mais pas tout seuls

Entre l'initiative et la révision législative proposée en guise de contre-projet, la divergence porte aussi sur la faisabilité

Albert Tille - 18 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25287>

Si la population mondiale avait une consommation identique à la nôtre, il faudrait 2,8 planètes pour la satisfaire. C'est dire que notre pays doit faire un effort considérable pour pratiquer une «économie verte» qui n'épuiserait pas les ressources naturelles de la planète.

L'[initiative populaire](#) déposée en 2012 par les Verts exige que

la Suisse y parvienne en 2050. Le Conseil fédéral partage pleinement la marche vers une économie durable, mais pas au rythme ni par les moyens imposés par le parti écologiste. Le [message](#) qu'il vient de publier rejette l'initiative, mais propose un contre-projet indirect par une [modification](#) de la loi sur l'environnement.

Dans son jargon de spécialiste,

l'initiative demande la fermeture des cycles de vie. Cela signifie réduire la pression d'un produit sur les ressources et l'environnement tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières jusqu'à son traitement en fin de vie. Pour y parvenir, la Confédération peut dicter par la loi ou inciter par une fiscalité écologique comment produire, recycler,